# ARCHIPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté -- Egalité -- Fraternité

**CONSEIL TERRITORIAL** 

Conseil Exécutif du 29 mai 2009

#### **DELIBERATION Nº 154-2009**

#### ATTRIBUTION DE MARCHES

## TRAVAUX DE REFECTION DES DOUCHES A LA PATINOIRE DE SAINT-PIERRE

\*\*\*

### LE CONSEIL EXECUTIF DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

**VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer;

**VU** la délibération n° 56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Territorial;

VU le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28,

VU le Budget de l'Archipel pour 2009;

SUR le rapport de son Président :

### APRES EN AVOIR DELIBERE A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Le marché pour la réalisation des travaux de réfection des douches à la Patinoire de Saint-Pierre est attribué à l'entreprise Construction des Iles pour un montant de 23 015,46 €.

<u>Article 2</u>: Les crédits correspondants sont imputables au budget 2009 – chapitre 23 – nature 231351 – foncion 32 - enveloppe 11875.

<u>Article 3</u>: Le Président du Conseil Territorial est autorisé à signer les actes nécessaires à la conclusion des contrats correspondants.

Adopté
5 voix pour
X voix contre
X abstention(s)
Membres du C.E: 8
Membres présents: 5
Membres votants: 5